



RÉDUCTION ISF ET ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Si l'investissement dans le photovoltaïque est souvent présenté comme offrant une forte rentabilité, c'est que la France multiplie les incitations fiscales pour favoriser le développement de cette énergie nouvelle. L'installateur de toitures photovoltaïques, particulier ou non, peut ainsi conclure un contrat avec EDF, celui-ci s'engageant à acheter la production pendant 20 ans à un tarif défini par décret. Ce dispositif assure ainsi un certain niveau de rentabilité des capitaux investis. A cet avantage s'ajoute celui des réductions d'impôt sur le revenu (25 % du montant des souscriptions effectuées dans la limite de 100.000 euros pour un couple et 50.000 euros pour une personne seule) et à l'ISF (75 % du montant investi dans la limite de 50.000 euros). Des sociétés telles qu'Axione Invest ou Solabios proposent des solutions en ce sens.

Il convient cependant de rester prudent, la société pouvant toujours faire faillite, faute de gestion, ou l'installation pouvant ne pas être conforme aux normes. En outre, les montages qui visent à éliminer tout risque pourraient être retoqués par le législateur, à l'instar des holdings pures.